



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 22

QUATRIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. le *ministre* LEMIEUX propose la première lecture du projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur l'insaisissabilité des biens culturels étrangers/The Foreign Cultural Objects Immunity from Seizure Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (T. Mahon, D. Palidwor, C. Harasymec et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre de la province à assumer ses responsabilités et à présenter ses excuses auprès des citoyens du Manitoba pour les dommages sociaux et économiques causés par son manque de leadership et pour la conduite déshonorante des députés du gouvernement, lesquels ont déstabilisé le gouvernement provincial et nuï aux entreprises et aux familles manitobaines. (S. Zhang, E. LaPage, M. Bailey et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre de la province à assumer ses responsabilités et à présenter ses excuses auprès des citoyens du Manitoba pour les dommages sociaux et économiques causés par son manque de leadership et pour la conduite déshonorante des députés du gouvernement, lesquels ont déstabilisé le gouvernement provincial et nuï aux entreprises et aux familles manitobaines. (H. van Deldon, D. Moulder, A. Forbes et autres)

M. HELWER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre de la province à assumer ses responsabilités et à présenter ses excuses auprès des citoyens du Manitoba pour les dommages sociaux et économiques causés par son manque de leadership et pour la conduite déshonorante des députés du gouvernement, lesquels ont déstabilisé le gouvernement provincial et nuï aux entreprises et aux familles manitobaines. (C. Vandebossche, G. St. Hilaire, B. Matthews et autres)

M. MARTIN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre de la province à assumer ses responsabilités et à présenter ses excuses auprès des citoyens du Manitoba pour les dommages sociaux et économiques causés par son manque de leadership et pour la conduite déshonorante des députés du gouvernement, lesquels ont déstabilisé le gouvernement provincial et nuï aux entreprises et aux familles manitobaines. (M. He, M. Lane, R. Romaniuk et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. EICHLER, MARCELINO (Tyndall Park) et EWASKO, M^{me} la *ministre* BRAUN ainsi que MM. FRIESEN et MALOWAY (avec le consentement de l'Assemblée) font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* DEWAR demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit.

M. PALLISTER intervient et propose la motion d'amendement qui suit :

Que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore qu'en présentant le présent budget, le gouvernement provincial néglige les priorités des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il n'a pas reconnu que les Manitobains en ont assez des promesses non tenues, notamment celles d'équilibrer le budget d'ici 2014 et de ne pas augmenter les impôts, et de respecter le droit de voter sur les augmentations de taxes et de reconnaître que les Manitobains désirent un changement pour le mieux;
- b) qu'il n'a pas compris que les Manitobains paient d'avantage et reçoivent moins étant donné que les services de première ligne, comme dans le domaine de la santé et de l'éducation, arrivent au dernier rang et qu'une famille à Winnipeg doit payer 3 200 \$ de plus en taxes provinciales qu'une famille moyenne comparable habitant à Régina;
- c) qu'il n'a pas reconnu que la dette provinciale a doublé depuis 2008 en raison du gaspillage gouvernemental, forçant ainsi les Manitobains à payer plus de 800 millions de dollars en frais d'intérêt sur la dette, ce qui met en danger l'avenir du Manitoba puisque cet argent ne peut pas être investi dans la protection des services de première ligne, la réduction des temps d'attente pour recevoir des soins médicaux ou l'amélioration des résultats scolaires de nos enfants,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le président déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 12 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID